

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère

M. Michel Perreault, CPA, CMA, Directeur général

Absence motivée : Mme Nathalie Girard, conseillère

Sous la présidence de Madame Monique Gagnon, mairesse.

Dix (10) personnes étaient présentes à l'assemblée.

**Adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 2018-04-167**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant aux points suivants :

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| Affaires commencées : | 7.2) Autorisation d'achat d'un équipement de désincarcération pour le service incendie et appropriation au fonds de roulement ;   |
| Affaires nouvelles :  | 8.1) Mandat à Cégertec inc. pour l'analyse du remplacement des pompes – puits P5 et P6 ;  |
|                       | 8.2) Mandat à SNC-Lavalin, M. François Tremblay pour effectuer le suivi et l'analyse lors des travaux de redéveloppement – puits P5 et P6 ;   |
|                       | 8.8) Appui au Festival Western de Saint-Ambroise pour le dépôt du projet « Frais de location et services professionnels » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ; |
|                       | 8.11) Acceptation de la demande de Mme Nicole Blackburn – rue L'Espérance Ouest.  |

## **COMMUNICATION**

Mme la mairesse Monique Gagnon informe l'assemblée qu'elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de Transports adaptés Saguenay-Nord.

### **Acceptation des procès-verbaux**

#### **Résolution 2018-04-167**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le procès-verbal du 19 mars 2018, tel que présenté.

### **Acceptation des comptes**

#### **Résolution 2018-04-168**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la liste des comptes portant le numéro 2018-04 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est acceptée séance tenante, pour un montant de 310 186.45 \$.

Que la liste des comptes 2018-04 inclut les versements de la rémunération salariale brute, soit :

➤ Paie #10	25 101.76 \$ régulière
➤ Paie #10	2 000.00 \$ compensation Danielle B. (rempl.dg)
➤ Paie #10	4 699.59 \$ paiement Michel P. (compensation absence maladie selon contrat travail)
➤ Paie #10	16 399.36 \$ paiement Dino Lapointe (prime départ maire)
➤ Paie #11	21 576.36 \$
➤ Paie #12	25 096.55 \$
➤ Paie #13	25 617.52 \$
➤ Remises fédérales	10 384.29 \$ (paies #07 à #10)
➤ Remises provinciales	36 654.75 \$ (paies #09 à #12)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général soit et est autorisé à en faire le paiement.

## **CORRESPONDANCE**

Une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous confirmant qu'il est d'accord avec la recommandation d'ajouter des conduites d'eau usées sur les tronçons 9,

10, 118 et 119 (rue Simard) sur environ 950 mètres au Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

## **LES AFFAIRES COMMENCÉES**

### **Demande de contribution financière auprès des Municipalités de Bégin et Saint-Charles-de-Bourget – acquisition d'un équipement de désincarcération**

#### **Résolution 2018-04-169**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande à la Municipalité de Bégin et de Saint-Charles de Bourget une contribution financière au montant de 1 500. \$ par municipalité afin de financer le projet d'acquisition d'un équipement de désincarcération.

Que la Municipalité prend acte de la lettre transmise aux deux (2) municipalités le 20 mars 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la mairesse Monique Gagnon et le directeur général à signer tout document relatif ou entente de contribution afin d'officialiser les participations financières des deux (2) municipalités.

### **Acceptation pour dépôt du rapport de Cégertec concernant le remplacement des surpresseurs de la station 94090-01**

#### **Résolution 2018-04-170**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt le rapport de Cégertec (avis technique) concernant le remplacement des surpresseurs de la station 94090-01, le tout en date du 14 mars 2018.

Que ledit rapport soit transmis au comité de voirie pour analyse.

### **Autorisation de paiement – Me Daniel Gagnon – Formation harcèlement en milieu de travail**

#### **Résolution 2018-04-171**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au paiement pour la formation sur le harcèlement en milieu de travail auprès de Me Daniel Gagnon du 2830, rue Raymond, Jonquière, G7S 1G6.

Que la facture portant le numéro 180303 daté du 21 mars 2018 au montant de 1 500. \$ plus taxes applicables soit acceptée pour paiement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder audit paiement.

## **LES AFFAIRES NOUVELLES**

### **Délégation au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec – juin 2018**

#### **Résolution 2018-04-172**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue le directeur général, M. Michel Perreault, à assister au congrès annuel 2018 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu au Centre des Congrès de Québec les 13, 14 et 15 juin 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la libération du directeur général pour les journées précitées afin qu'il puisse assister à l'événement.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le paiement au montant de 524. \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription au congrès auprès de l'ADMQ.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise un montant forfaitaire de 1 000. \$ en compensation des frais de déplacement, d'hébergement et de séjour pour assister audit événement.

Qu'advenant que le directeur général réside chez de la parenté, une somme de 500. \$ sera retranchée sur le montant précédemment autorisé.

### **Appui à la Garde paroissiale de Saint-Ambroise pour le dépôt du projet « Réfection de la toiture du local de la Garde paroissiale » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

#### **Résolution 2018-04-173**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la « Garde Paroissiale de Saint-Ambroise » a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 4 095.63 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** M. Richard Labbé

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet « Réfection de la toiture du local de la Garde Paroissiale » dans le cadre de la Politique de

soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'améliorer les milieux de vie.

**Appui à la Villa Saint-Ambroise pour le dépôt du projet « Installation d'un réseau WIFI dans la résidence pour personnes âgées » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-04-174**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la « Villa Saint-Ambroise » a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 3 867.61 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nancy Larouche

**APPUYÉE PAR** M. Nicholas Tremblay

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet « Installation d'un réseau WIFI dans la résidence pour personnes âgées » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'améliorer les milieux de vie.

**Appui à l'Association ABCS pour le dépôt du projet « Achat d'un ordinateur et d'une déchiqueteuse » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-04-175**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de « l'Association pour personnes handicapées ABCS » a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 2 450.35 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay

**APPUYÉ PAR** Mme Nancy Larouche

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet « achat d'un ordinateur et d'une déchiqueteuse » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'améliorer les milieux de vie.

**QUE** le Conseil municipal prend acte que Mme Nicole Dufour, conseillère du district #6, se retire de toute discussion en raison de son intérêt pécuniaire et refuse de voter sur la décision et ce, en conformité avec l'article 361, de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

**Appui à la Société ambroisienne de Saint-Ambroise (SADE) pour le dépôt du projet « Bourse de réussite scolaire » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-04-176**

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) a été confiée à la MRC du Fjord-du-Saguenay (MRC);

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige une résolution de la Municipalité appuyant le dépôt de projet;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la Société ambroisienne de développement économique a été présenté à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité appuie le projet et la demande d'aide financière au montant de 900. \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Richard Labbé

**APPUYÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise appuie la demande d'aide financière du projet « Bourse de réussite scolaire » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'améliorer les milieux de vie.

**Acceptation de la demande d'aide financière pour le projet « Achat de gradins » au Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-04-177**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de présenter auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une demande d'aide financière afin de réaliser le projet d'achat de trois gradins mobiles.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à ladite demande d'aide financière au montant de 9 183.79 \$ pour la réalisation du projet.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise Mme Mireille Bergeron, agente de développement et coordonnatrice aux communications à signer tout document relatif à la demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**Acceptation de la demande d'aide financière pour le projet « Accessibilité du Centre du Mieux Vivre » au Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**Résolution 2018-04-178**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de présenter auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une demande d'aide financière afin de réaliser le projet d'installation d'un ouvre-porte électrique, la construction d'une rampe d'accès et d'un stationnement dédié aux personnes à mobilité réduite donnant accès aux services du Centre du Mieux-Vivre, localisé dans l'édifice municipal.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à ladite demande d'aide financière au montant de 5 000. \$ pour la réalisation du projet.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise Mme Mireille Bergeron, agente de développement et coordonnatrice aux communications à signer tout document relatif à la demande auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

**Demande de réservation de la Villa Saint-Ambroise Inc. – Vins et fromages 2018 – 27 octobre 2018**

**Résolution 2018-04-179**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nancy Larouche  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de la Villa Saint-Ambroise Inc. pour la gratuité de la salle Jean Halley (COM-00) du Complexe Socio-Culturel lors de l'activité de dégustation de vins et fromages qui aura lieu le 27 octobre 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à prendre les arrangements nécessaires pour permettre la disponibilité et la gratuité de la salle au Complexe Socio-Culturel.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès à l'organisme lors de cet événement.

**Demande d'exclusion – zone agricole – Municipalité de Saint-Ambroise – rue Rousseau**

**Résolution 2018-04-180**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Noël Daigle consiste à exclure de la zone agricole permanente le secteur nord de la rue Rousseau, et ce, dans le but de compléter un projet de développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau plan déposé par Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre démontrant l'ajout de lot et des modifications à la superficie à exclure de la zone agricole;

**CONSIDÉRANT** les précisions apportées par M. Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre concernant les servitudes dont le bénéficiaire est Rio Tinto Alcan;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 61.2 de la L.P.T.A.A., tout secteur visé par une demande, contiguë au périmètre urbain où à la zone non agricole, doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'exclusion et non d'autorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** si la C.P.T.A.Q. accepte d'exclure le secteur visé de la zone agricole, le projet de lotissement du promoteur devra respecter tous les règlements d'urbanisme en vigueur (étude géotechnique vue la présence de zone à risque de mouvement de sol,...);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution 2018-013, adoptée le 6 février 2018.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay

**APPUYÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise, accepte de déposer la demande d'exclusion à la C.P.T.A.Q. de M. Noël Daigle dans le but de compléter le projet de développement résidentiel, d'une superficie de 10 739,80 mètres carrés, au Nord de la rue Rousseau, sur une partie des lots 5 774 615 et 5 774 633 et les lots 5 774 621, 5 774 622, 5 774 625 et 5 774 628 au cadastre du Québec (2A-P et 3-P, rang 1, Canton de Bourget).

**QUE** la résolution 2018-02-110 soit abrogée à toute fin que de droit.

**QUE** la Municipalité autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à ladite demande d'exclusion.

### **Acceptation de la dérogation mineure de Mme Élisabeth Stumpf – 130, Saint-Léonard**

#### **Résolution 2018-04-181**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-024, accepte la dérogation mineure de Mme Élisabeth Stumpf visant à permettre que la largeur d'un bâtiment accessoire intégré excède le maximum prescrit de 3,07 mètres, et ce, pour permettre l'agrandissement de la résidence sur le lot 5 776 252 du cadastre du Québec (2B-2-P, rang 1, canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que cette demande est acceptée aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient conformes aux dispositions prévues au Code de construction en vigueur;
- Qu'une étude de caractérisation du site et du terrain naturel conforme à l'alinéa 4 de l'article 4.1 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées soit déposée à la municipalité;

Que la résolution du Comité consultatif d'Urbanisme portant le numéro 2018-024 soit insérée à la présente comme ici au long récit.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.



**Acceptation de la dérogation mineure de M. Robin Rathé et Mme Suzanne Fortin – 848, 5<sup>e</sup> Rang**

**Résolution 2018-04-182**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par M. Jérôme Lavoie  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-022, accepte la dérogation mineure de M. Robin Rathé et Mme Suzanne Fortin visant à permettre que la hauteur d'un bâtiment accessoire excède celle du bâtiment principal de 1,60 mètres, et ce, pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel sur le lot 5 775 463 du cadastre du Québec (32A-12 et 33A-8, rang 5, canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.

**Acceptation du rapport des activités hivernales 2018 – Magalie Bouchard, coordonnatrice loisirs**

**Résolution 2018-04-183**

Il est proposé par Mme Nancy Larouche  
Appuyée par M. Richard Labbé  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le rapport des activités hivernales de la Commission des loisirs, de la culture et des sports de Saint-Ambroise pour l'hiver 2018, tel que présenté par Mme Magalie Bouchard, coordonnatrice loisirs.

Que ledit rapport fait état des activités et de la participation aux activités suivantes, à savoir :

- Patinoire extérieure et glissade;
- Journée « Vivre l'hiver » du 17 février;
- Semaine de relâche;
- Prêt de raquettes.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise tient à souligner le bon travail de Mme Magalie Bouchard et de l'ensemble des bénévoles de la Commission des loisirs pour les services offerts auprès de la population de Saint-Ambroise au courant de l'hiver 2018.

**DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES**

Aucune

**DIVERS**

Aucune

## **Levée de l'assemblée**

### **Résolution 2018-04-184**

Il est proposé par M. Richard Labbé  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 19 heures 51 minutes.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général

La séance est levée.

Monique Gagnon  
Mairesse

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général

## **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Michel Perreault, CPA, CMA  
Directeur général